



Transmission de patrimoine

Par **nanny44380**, le **06/10/2015 à 10:30**

Bonjour,

Je possède en bien propre un bien immobilier depuis 1980.

J'ai deux enfants nés en 1974 et 1985.

Veuve depuis 1997, je me suis remariée sous le régime de la communauté en juin 2010.

Je souhaiterais vendre ce bien qui m'appartient pour acquérir un autre bien plus fonctionnel.

J'aimerais savoir si ce bien que j'achèterais avec le montant de la vente de mon bien actuel rentrerait dans la communauté ou resterait dans mon patrimoine personnel.

Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **06/10/2015 à 11:23**

Bonjour,

Si vous achetez un bien avec l'argent provenant de la vente d'un bien propre, ce bien sera un bien propre mais faites noter sur l'acte que ce bien est financé exclusivement par vos fonds propres (clause de remploi).

salutations